

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

**INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS
(IAE de Paris)
8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS cedex 13**

NETTOYAGE DES LOCAUX

Date et heure limites de réception des offres
Mercredi 8 février 2017- 12 heures

**Règlement de la Consultation
Marché passé en appel d'offre ouvert
n° 2017MLSNETTO03**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1 Objet et étendue de la consultation

- 1.1 Objet de la consultation*
- 1.2 Etendue de la consultation*
- 1.3 Décomposition de la consultation*
- 1.4 Variantes*

2 Conditions relatives à la consultation

- 2.1 Conditions de participation*
- 2.2 Forme juridique en cas de groupement*
- 2.3 Conditions particulières d'exécution*
- 2.4 Modalités de modification du marché en cours*
- 2.5 Durée et délais d'exécution*
- 2.6 Délai de validité des offres*
- 2.7 Mode de règlement du marché et modalités de financement*

3 Dossier de consultation

- 3.1 Contenu du dossier de consultation*
- 3.2 Retrait du dossier de consultation*

4 Présentation des candidatures et des offres

- 4.1 Dispositions générales*
- 4.2 Documents à produire*

5 Conditions d'envoi ou de remise des plis

6 Examen des candidatures et jugement des offres

7 Renseignements – Voies et délais de recours

- 7.1 Demande de renseignements*
- 7.2 Voies et délais de recours*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1- Objet et étendue de la consultation

1.1-Objet de la consultation

Le présent appel d'offres porte sur le nettoyage des locaux de l'IAE de Paris situés

- 8bis, rue de la croix Jarry - 75644 PARIS cedex 13
- 13, rue Watt- 75644 PARIS cedex 13
- 12, rue Antoine Le Baïf - 75644 PARIS cedex 13

Le pouvoir adjudicateur est le directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris.

La classification CPV principale est 90910000-9 : service de nettoyage et est associée aux classifications suivantes

90911000-6 : services de nettoyages de logements, de bâtiments

90919200-4 : services de nettoyage de bureaux

90918000-5 : service de nettoyage des poubelles

Les prestations du marché comprennent le nettoyage courant des locaux, le nettoyage spécifique des sols.

1.2-Etendue de la consultation

Le présent **appel d'offres « Ouvert »** est soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Concernant le lot 2, il sera exécuté en application des articles 78 à 80 du décret susvisé relatifs aux bons de commande.

1.3-Décomposition de la consultation

Le marché est composé de 2 lots

Lot 1 : prestations récurrentes

La nature, l'étendue et la fréquence des prestations récurrentes sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Lot 2 : prestations ponctuelles sur bon de commande

Au fur et à mesure du besoin, la personne publique émettra des bons de commande sans qu'un montant minimum et un montant maximum aient été définis.

L'ensemble des lots sera attribué à une seule et même entreprise.

1.4-Variantes

Sans objet.

2 - Conditions relatives à la consultation

2.1-Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

aux marchés publics ; renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

2.2-Forme juridique en cas de groupement

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché est le groupement solidaire.

Les candidats n'ont pas la possibilité de se présenter pour le marché ou un de ses lots en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3-Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements tels que définis aux articles 36 et 37 du décret 2016-360 du 25 mars relatif aux marchés publics.

2.4-Modalités de modification du marché en cours

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recourir à des clauses de réexamen incluses au CCAP de la présente consultation, en application du 1^o de l'article 139 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics notamment pour des prestations ou fournitures complémentaires dont la nécessité apparaîtrait en cours d'exécution du marché ainsi que pour la modification de la clause de variation des prix en cas de survenance d'événements susceptibles d'altérer l'équilibre financier du marché.

2.5-Durée du marché et délais d'exécution

Le marché est conclu à compter du 1^{er} mars 2017 pour une durée d'un an. Il sera renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction par période d'un an, à compter de la date anniversaire du marché. La durée totale du marché ne pourra excéder quatre (4) ans ferme.

Se conformer aux stipulations du CCTP pour le lot 1.

Pour le lot 2, il s'agit de prestations ponctuelles complémentaires qui feront l'objet d'un bon de commande.

2.6-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.7-Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le prix est ferme la première année et sera révisé à chaque date anniversaire en fonction de Les prestations seront financées par le budget de fonctionnement de l'IAE de Paris, paiement par virement administratif.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Elles devront être adressées au service financier-pôle dépenses de l'IAE de PARIS par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : commandes.iae@univ-paris1.fr.

Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit et sans aucune formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

3 - Dossier de consultation

3.1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- L'acte d'engagement (A.E.)

3.2-Retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation seront :

soit téléchargés gratuitement, après connexion, sur le portail électronique

<http://www.achatpublic.com>

soit téléchargés sur le site internet de l'IAE de Paris <http://www.iae-paris.com/marches-publics>

soit retirés auprès de :

IAE de Paris
Service financier-Marchés publics
8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS Cedex 13
Resaf.iae@univ-paris1.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

N.B. : le retrait des documents par voie électronique n'oblige par le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

4 – Présentation des candidatures et des offres

4.1-Dispositions générales

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.2-Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

1) **Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise** tels que prévus à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

2) **Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

3) **la lettre de candidature** (imprimé DC1), accompagnée, le cas échéant, du **pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise;**

4) **une déclaration appropriée** de banque ou preuve d'assurance **pour les risques professionnels**

5) **la déclaration sur l'honneur** (imprimé DC2) **attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

En cas de groupement solidaire, chacun des membres devra fournir l'ensemble des pièces.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement ; de même, il est interdit aux candidats de faire partie de plusieurs groupements.

Pièces de l'offre :

6) L'acte d'engagement et ses différentes annexes

7) Un relevé d'identité bancaire ou postal original et ses annexes ;

8) Attestation de visite jointe en annexe du présent document complétée et signée par les deux parties.

Le CCAP et le CCTP n'ont pas à être remis. Ils sont réputés lus et approuvés par la signature de l'acte d'engagement.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.1-Transmission sur support papier

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres sur support papier.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**MARCHE « NETTOYAGE DES LOCAUX »
N°2017MLSNETTO03
NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

IAE de Paris

Service financier-Marchés publics

8 bis rue de la Croix Jarry - 75644 – PARIS Cedex 13

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

ATTENTION : les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heures limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Il appartient aux candidats de s'assurer, par la détention d'un accusé de réception, que leur offre est bien parvenue à l'IAE de Paris dans les délais fixés sur la page de garde du présent document. Aucune réclamation ne sera admise et aucune offre, qui ne respecterait pas ces délais ne sera examinée. Toute offre parvenue hors délais (date et heure) sera renvoyée à son auteur.

5.2-Transmission électronique

Pour les candidats qui souhaitent envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue conformément aux dispositions du décret 2002-692 du 30 avril 2002 pris en application de l'article 40 du décret 2016-360.

La transmission des documents par voie électronique doit être réalisée à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre **n'est pas autorisée**.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) **n'est pas autorisée**.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Tous formats usuels de Microsoft Office.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau I de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante:

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

6 - Examen des candidatures et jugement des offres

Critères de sélection des candidatures :

Le jugement des candidatures s'effectuera en application des articles 50 à 55 du décret 20166360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et portera sur les renseignements demandés à l'article 4.2 du présent règlement de la consultation. Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes seront éliminés.

Critères de jugement des offres :

Il sera effectué en application des articles 59 et 60 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la visite du site est obligatoire. A cet effet, une fiche de visite jointe en annexe au présent document devra être remplie et signée lors de la visite par le candidat et le représentant de l'IAE. Cette fiche devra être jointe à l'appui de l'offre.

Concernant la visite des locaux, il vous est demandé de prendre l'attache du responsable de la logistique : Pascal Wachnick tél : 01 44 08 73 62 ou au 06 13 75 03 75 ou par mèl à wachnick.iae@univ-paris1.fr en mettant en copie le service des marchés : resaf.iae@univ-paris1.fr

L'offre économiquement la plus avantageuse résultera de l'analyse effectuée selon les critères pondérés suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Prix des prestations	50%
2 – Analyse du dossier technique	40%
* Moyen humain	25%
* Qualification et formation des personnels	25%
* Matériels	20%
* Méthodologie et modalité dédiée aux suivis et contrôles des obligations de résultat sur le terrain	30%
3-Démarches liées au développement durable	10%
* Choix des techniques et procédures de nettoyage	50%
* Produits utilisés	50%

Les offres seront analysées lot par lot.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire **en attendant que le candidat produise les certificats (NOTI2) et attestations des articles 46-I et 46-II du CMP.** Le délai

imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est fixé à 5 jours ouvrés à partir de la notification.. La production d'une attestation d'assurance est également obligatoire.

7-Renseignements – Voies et délais de recours

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Madame Nathalie Briez
Responsable des Affaires financières
8bis rue de la Croix Jarry – 75644 PARIS CEDEX 13
resaf.iae@univ-paris1.fr

7.2 Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Paris
7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04
tél. : 0144594400 télécopieur : 01 44 59 44 46

greffe.ta-paris@juradm.fr / <http://paris.tribunal-administratif.fr>

référé précontractuel prévu aux articles L551-1 et suivants et R551-1 du code de justice administrative (CJA), délai ouvert jusqu'à la signature du marché ; référé contractuel prévu aux articles L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA, sous 31 jours après la parution de l'avis d'attribution ; recours en contestation de validité du marché selon la jurisprudence Conseil d'Etat-16 juillet 2007-Société Tropic-requête n°291545, sous 2 mois après la parution de l'avis d'attribution, arrêt consultable à www.legifrance.gouv.fr.

Annexe n° 1

FICHE DE VISITE

Objet de la consultation

Nettoyage des locaux de l'IAE de Paris

Date limite de visites : 31 janvier 2017 à 12h

Date limite de dépôt des offres : 6 février 2017 à 12 heures

Raison sociale du candidat

SIRET

Adresse

Nom et prénom

Adresse électronique

La visite a été effectuée le ___/___/___

A Paris, le ___/___/___

Signature et cachet de la société:

Pour l'IAE

Le responsable de la logistique

Pascal Wachnick